

ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

Assises sur la vie chère : les mesures phares

AU terme des travaux sur les Assises relatives à la vie chère, des recommandations ont été adoptées secteur par secteur. L'Union revient ici sur les mesures phares du rapport général. En effet, à l'issue de la cérémonie protocolaire, les participants ont été répartis dans cinq (5) ateliers correspondant aux axes de réflexion définis à l'issue de la synthèse des Assises provinciales : parafiscalité et fiscalité ; alimentation et restauration ; habitat et logement ; santé et éducation ; transports. La méthodologie de travail a consisté à poser le diagnostic à travers des constats, puis à élaborer des pistes de solution. Au terme de deux (2) journées de travaux, les participants ont formulé un ensemble de recommandations annexées au présent rapport, au nombre desquelles figurent les mesures phares suivantes :

Synthèse de Georges-Maixent
NTOUTOUME-NDONG
Libreville/Gabon

1 - Alimentation et restauration

1. Réduire le nombre de produits alimentaires de la mercuriale et insertion de produits locaux.
2. Renforcer les contrôles (plus de brigades sur le terrain) pour l'application de la mercuriale
3. Optimiser le circuit de distribution et de chaîne d'approvisionnement des principaux produits de consommation courante.
4. Apporter un soutien (financier, matériel, intrants...) aux producteurs agricoles.
5. Extension des exonérations des intrants à l'ensemble de la

filère (en intégrant notamment les revendeurs, comme le sont actuellement les exploitants agricoles).

6. Rendre systématique l'homologation des prix dans les restaurants.

2 - Transport

Les mesures phares ont été définies par types de transports.

A — Transport aérien

1. Réduire de 50 % les montants des taxes sur les billets d'avion.
2. Exonérer la TVA sur le carburant pour les vols intérieurs.

B — Transport ferroviaire

1. Ouvrir le secteur ferroviaire à la concurrence
2. Appliquer à Setrag le prix du carburant à la pompe pour le transport des passagers et le transport de marchandises de première nécessité
3. Supprimer les taxes payées aux collectivités locales sur les billets des passagers.

C — Transport maritime

1. Passer à une exploitation de 24 heures par jour du Port d'Owendo pour aider à réduire le temps de séjour des marchandises au port.
2. Fixer les marges bénéficiaires liées aux transactions portuaires
3. régler le tarif du transport terrestre entre le port et le lieu de dépotage

D — Transport routier

1. Réglementer les prix des transports au trajet.
2. Ramener les prix des transports aux seuils pratiqués avant la Covid-19.
3. Recapitaliser la Sogatra pour pouvoir redynamiser le secteur.
4. Réduire des postes de contrôle et exiger des agents contrôleurs la visibilité de leur matricule.
5. Mettre en place un numéro vert pour dénoncer les agents véreux.
6. Mettre en œuvre un système de réutilisation des conteneurs vides après livraison par la Setrag et Ceca-Gadis à l'intérieur du pays.
7. Remettre en place les subdivisions des TP

3- Logement et Construction



Photo: DR

Les officiels à l'ouverture des Assises nationales sur la vie chère tenues la semaine dernière à Libreville.

a) Viabilisation des parcelles.

1. Créer une synergie entre l'ANUTTC, le Génie militaire, le ministère de l'Équipement et le ministère de l'Énergie pour l'aménagement des terrains en voirie et réseaux divers (VRD) : route, assainissement, eau, électricité ;

b) Construction

1. Mettre en place une Commission multisectorielle : État, Collectivités locales, secteur privé, pour encadrer les prix des matériaux de construction (gravier, sable).
2. Obliger les opérateurs industriels forestiers à réserver une partie de leur production à la vente aux populations locales.
3. Réactiver le système de péréquation sur le prix du ciment.
4. Élargir l'offre de ciment par l'entrée de nouveaux acteurs.
5. Impliquer la Société équatoriale des mines (SEM) pour mettre en place des carrières de sable, de gravier, latérite, argile à travers le territoire national.

c) Encadrement des prix des loyers

1. Mettre en place une Commission multisectorielle : État, Collectivités locales, secteur privé, pour encadrer les prix des loyers.
2. Plafonner les frais d'agence à 50 % du montant du loyer.
3. Rendre obligatoire la signature des contrats pour tous les baux et faire valider les baux inférieurs à 200 000 FCFA par les collectivités locales.
4. Limiter à un mois la caution de garantie de loyer.
5. Affecter les ressources du FNH à la construction des logements sociaux

4 - Fiscalité et Parafiscalité

1. Identifier et insérer dans les annexes de la LFR l'exhaustivité des redevances impôts et taxes légales pour éviter des interprétations diverses.
2. Exiger des services en charge du recouvrement du produit des prélèvements, la délivrance à l'opérateur payeur d'une quittance du Trésor.

3. Mettre en place :

- des guichets uniques à l'entrée des corridors pour assurer les contrôles administratifs multisectoriels, à l'exception des contrôles exercés par les Forces de défense et de sécurité pour la sécurité du territoire
 - des brigades mixtes itinérantes pour effectuer les contrôles dans les locaux des opérateurs économiques (exemple : en matière de contrôle d'hygiène publique, taxe de propreté et taxe de ramassage des ordures ménagères, l'obligation de dératissage, dès lors que le service n'est pas effectif même quand il est réglé, etc.)
4. Réduire les taxes municipales dans les marchés.
 5. Retirer l'agrément " Vie chère " aux entreprises n'ayant pas pratiqué les convenus en contrepartie des exonérations fiscales et douanières qui leur ont été consenties à cet effet.
 6. Supprimer la TVA sur les produits de première nécessité et pour compenser il faut augmenter la TVA sur les produits de luxe, les cigarettes et les alcools tels que les whiskys, les champagnes.
 7. Supprimer la taxe de propreté dans les marchés.
 8. Supprimer ou suspendre les frais d'acconage des pirogues au

Capal pour les pêcheurs.

9. Supprimer ou réduire le timbre de 2 000 F CFA par jour exigé aux commerçants dans les marchés.

10. Supprimer le certificat d'hygiène délivré par la Mairie de Libreville contre paiement d'une somme de 50 000 F CFA.

5 - Santé et Éducation

a) Santé

1. Prendre en charge intégralement des évacuations sanitaires venant de l'intérieur du pays et celles réalisées à l'étranger.
2. Organiser des missions médicales dans toutes les provinces du Gabon ainsi que les campagnes de médecine itinérante pour les populations vivant dans l'arrière-pays.
3. Garantir et assurer la régularité des paiements de la CNAMGS des prestations de santé dans les structures sanitaires publiques et privées.
4. Élargir la liste des médicaments remboursables par la CNAMGS en tenant compte des protocoles nationaux de prise en charge des patients et des maladies essentielles.
5. Organiser des campagnes de masse d'immatriculation à la CNAMGS et nettoyer le fichier des immatriculés CNAMGS.
6. Accélérer la mise en œuvre de l'optimisation des pharmacies hospitalières et poursuivre la dynamisation du fonctionnement de l'OPN et de l'Agence du Médicament.

B) - Éducation

1. Exonérer les frais de douanes du matériel et équipements didactiques.
2. Encadrer les prix des uniformes scolaires (10 000 XAF pour pantalon + polo + chemisette) et supprimer la commercialisation des tenues de sport par les établissements.
3. Harmoniser les frais d'inscription et de scolarité dans les établissements privés suivant la catégorisation définie par les Ministères en charge de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur.
4. Encadrer les prix des manuels scolaires et universitaires.